

7 DECEMBRE 1973

OBJET: COMITE TECHNIQUE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE  
INTERNATIONAL CNUCED/GATT

IL EST RAPPELE QU'UN COMITE TECHNIQUE A ETE REUNI EN JANVIER 1972, AVANT LA CINQUIEME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN CNUCED/GATT DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET QU'IL AVAIT LE MANDAT SUIVANT. CITATION. FAIRE AVEC LE SECRETARIAT LE POINT DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENTE; EXAMINER, AU VU DE L'AIDE NECESSAIRE AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS, DES PROPOSITIONS CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR ET L'ORGANIGRAMME DU CENTRE; FAIRE RAPPORT AU GROUPE CONSULTATIF COMMUN. FIN DE CITATION. A SA SIXIEME SESSION, LE GROUPE CONSULTATIF A EXPRIME L'AVIS QUE LE COMITE TECHNIQUE AVAIT ETE TRES UTILE ET IL A DEMANDE AU PRESIDENT DE PROCEDER A DES CONSULTATIONS ET DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS APPROPRIEES POUR L'ORGANISATION DU COMITE TECHNIQUE SUR UNE BASE PERMANENTE (ITC/AG/30, PARAGRAPHE CINQUANTE-QUATRE). EN ATTENDANT LE RAPPORT DU PRESIDENT ET L'EXAMEN DE SES RECOMMANDATIONS PAR LE GROUPE CONSULTATIF, IL EST PROPOSE DE REUNIR LE COMITE TECHNIQUE EN JANVIER 1974.

NOUS REFERANT A LA PARTICIPATION DE VOTRE PAYS AUX TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE QUI S'EST REUNI EN JANVIER 1973, NOUS AVONS L'HONNEUR D'INVITER VOTRE GOUVERNEMENT A SE FAIRE REPRESENTER A LA REUNION DU COMITE QUI SE TIENDRA AVANT LA SEPTIEME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF. LA REUNION AURA LIEU DU 7 AU 11 JANVIER 1974 DANS LA SALLE VII DU PALAIS DES NATIONS, A GENEVE.

IL EST A NOTER QU'EN DEMANDANT UNE DEUXIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE, LE GROUPE CONSULTATIF. CITATION. A SOULIGNE QUE LES PAYS DEVRAIENT DETACHER DES EXPERTS TECHNIQUES A CE COMITE POUR QU'IL PUISSE FONCTIONNER EFFICACEMENT. FIN DE CITATION.

PRIERE DE BIEN VOULOIR COMMUNIQUER PAR TELEGRAMME LE NOM ET LE TITRE DE L'EXPERT ENVOYE PAR VOTRE GOUVERNEMENT A L'ADMINISTRATEUR DU SERVICE DES CONFERENCES, CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT, 63 RUE DE LAUSANNE, 1202-GENEVE. LES DOCUMENTS INTERESSANT LE COMITE QUI SONT MENTIONNES CI-APRES VOUS SONT ENVOYES AFIN QUE VOUS PUISSIEZ LES TRANSMETTRE A L'EXPERT.

LES GOUVERNEMENTS QUI NE SOUHAITERAIENT PAS DESIGNER UN EXPERT POUR PARTICIPER A LA REUNION DE 1974 DU COMITE TECHNIQUE SONT INVITES A EN INFORMER LE CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL PAR TELEGRAMME ET A PROPOSER, S'ILS LE DESIRENT, QU'UN AUTRE GOUVERNEMENT SOIT REPRESENTE A LEUR PLACE, COMPTE TENU DE L'EQUILIBRE GEOGRAPHIQUE DANS LA COMPOSITION DU COMITE DE 1973.

UNE COMMUNICATION SEPARÉE EST ADRESSEE AUX GOUVERNEMENTS AU SUJET DE LA SEPTIEME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL, QUI SE TIENDRA DU 15 AU 18 JANVIER 1974.

---

DOCUMENTS: ITC/AG/32  
ITC/AG/33  
ITC/AG/34  
ITC/AG/35

M. PEREZ-GUERRERO

O. LONG